



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT No. 260-2016 TENUE LE 2 MAI 2016 À 19H45 À LA SALLE
OLIVIER-GAGNON DE L'HÔTEL DE VILLE LOUIS-ROY.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller du district no.4

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

Monsieur Keven Gauthier, directeur général et greffier, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du 1^{er} Projet de Règlement no. 260-2016, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

1. Le 1^{er} Projet de Règlement no. 260-2016 **visé à amender le Règlement de zonage 068-2006 afin de créer la zone V.5 à même une partie de la zone V.4.**
2. Le 1^{er} Projet de Règlement no. 260-2016 **contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.**
3. Le 1^{er} Projet de Règlement no. 260-2016 peut être consulté au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'expriment et des échanges ont lieu avec les élus municipaux.

L'assemblée publique de consultation est close à 19h55.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 mai 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller du district no.4 (motivé)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, Directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.05.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant le point suivant :

19. a) Accepter offre de services – Expertise toiture du Centre sportif Claude-Jourdain / Groupe Architecture MB Inc. – 2 175.50\$ + tx – Budget rég.

ADOPTÉ

RÉS.02.05.16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois d'avril.

RÉS.03.05.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #6582 à #6603** ainsi que **#29175 à #29224**, pour un montant total de **286 316.89\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mars 2016 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.05.16

APPROUVER CÉDULE DE VACANCES 2016 / PERSONNEL CADRE ET EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** la **CÉDULE DE VACANCES 2016** du **personnel cadre** ainsi que celle des **employés syndiqués** et ce, telles que présentées.

ADOPTÉ

RÉS.05.05.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR MOBILIER DE BUREAU / LES ARMOIRES DES MONTS INC. – 2 030.\$ + TX – SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#852 du 04-04-2016) de « **Les Armoires des Monts Inc.** », au montant de **2 030.\$ + taxes**, relative à l'achat de mobilier de bureau servant à l'Association des pompiers volontaires; le coût étant approprié à même **une subvention à recevoir de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat**.

ADOPTÉ

RÉS.06.05.16

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE & SIGNATURES – PROGRAMME SEMO

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme SEMO** (services externes de main d'œuvre).

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général et greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs audit programme et que la trésorière soit et est mandatée à effectuer la demande de réclamation de ladite aide financière.

ADOPTÉ

RÉS.07.05.16

AUTORISER PAIEMENT DES VERSEMENTS DE 2016 POUR DAMEUSE À PISTE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT INC. – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en décembre 2014 entre la municipalité et le Centre de Plein Air de Cap-Chat concernant l'achat d'une dameuse à piste;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipule que la Ville de Cap-Chat s'engage à rembourser le prêt consenti au Centre de Plein Air de Cap-Chat pour l'achat de la dameuse à piste;

CONSIDÉRANT QUE les deux versements annuels pour ledit prêt s'effectuent le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année et ce, pour la durée de la créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des deux versements annuels pour l'année 2016, au Centre de Plein Air de Cap-Chat, selon les modalités suivantes :

- Le 1^{er} juin 2016 : 13 523.31\$
- Le 1^{er} décembre 2016 : 13 523.31\$

Il est, de plus, résolu que cette dépense soit appropriée au budget régulier.

ADOPTÉ

RÉS.08.05.16

AUTORISER SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2016 – PARTAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS / VILLE-OMH-ÉCOLE DE L'ESCABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat ainsi que l'école de L'Escabelle administrent des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE même si elles ont des objectifs et des buts distincts, elles emploient des ressources matérielles et humaines semblables;

CONSIDÉRANT QU'il est possible et même souhaitable que ces équipements soient utilisés, dans la mesure du possible, de façon maximale;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide des besoins, dans le domaine des sports et des loisirs, tant au niveau des locaux que des équipements nécessaires à l'organisme, à la tenue d'activités et d'un camp de jour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par SÉBASTIEN LANDRY et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la signature du protocole d'entente à intervenir avec l'école de L'Escabelle et l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat favorisant l'utilisation de certains équipements sportifs en vue de l'organisation d'activités socioculturelles et sportives destinées à leurs clientèles respectives, et ce, dans le cadre de leurs activités reconnues.

Il est, de plus, résolu que Messieurs JUDES LANDRY et KEVEN GAUTHIER, respectivement maire et directeur général – greffier de ladite municipalité, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

RÉS.09.05.16

DÉCRÉTER LA « SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ » DU 29 MAI AU 4 JUIN 2016

Il est proposé par SIMON LANDRY et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat DÉCRÈTE la période du 29 mai au 4 juin 2016 « SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ », telle que proposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉS.10.05.16

DÉCRÉTER LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 2 AU 8 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule du **2 au 8 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour être bien dans sa tête* »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Santé mentale Québec-Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCLAME**, par la présente, la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉ

RÉS.11.05.16

DÉCRÉTER LE MOIS DE MAI « MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS »

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** la période du **1^{er} au 31 mai 2016**, « **MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS** », tel que recommandé par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉ

RÉS.12.05.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ENTENTE DU SERVICE INCENDIE / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 6 599.84\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#624 du 13-04-2016) de la **Ville de Sainte-Anne-des-Monts**, au montant de **6 599.84\$**, relative à l'entente intermunicipale concernant le service incendie; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.05.16

AUTORISER ACHAT D'ASPHALTE FROID –TOP MIX ± 37 T.M. /
BAUVAL TECH MIX – 155.54\$ / T.M.+ TX – F.A.B. CAP-CHAT –
BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de **± 37 tonnes métriques d'asphalte froid** « Top Mix » de la Cie Bauval Tech-Mix, au coût de **155.54\$ + taxes / tonne métrique (F.A.B. Cap-Chat)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.14.05.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT LA MODIFICATION DE
L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NO. 242-2015 CONCERNANT LES
CHIENS

MONSIEUR RÉGIS SOUCY, conseiller du district no.2, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** visant la modification de l'article 3 du Règlement no. 242-2015 concernant les chiens.

ADOPTÉ

RÉS.15.05.16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 260-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°068-2006 AFIN DE
CRÉER LA ZONE V.5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE V.4

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 260-2016** amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin de créer la zone V.5 à même une partie de la zone V.4 soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉS.16.05.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°261-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N°131-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N°261-2016** modifiant le Règlement N°131-2009 **décrétant** l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1 soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉS.17.05.16

ACCEPTER OFFRE DE SERVICES – EXPERTISE TOITURE DU
CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / GROUPE ARCHITECTURE
MB INC. – 2 175.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de services déposée par la firme « **Groupe Architecture MB Inc.** », datée du 26 février 2016, au montant de **2 175.50\$ + taxes**, consistant à réaliser une expertise de la toiture existante du Centre sportif Claude-Jourdain; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h25 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER